



Victimes de violences : Quelles conditions de témoignage se révèlent appropriées ?

Congrès national

Nouvelles bases juridiques pour la protection contre la violence
Berne, le 2 novembre 2021

Susanna Niehaus, psychologue spécialisée en psychologie légale BDP/DGPs et
professeure à la Haute école de Lucerne

Linda Sutter, procureure, Office cantonal d'investigation du canton de St-Gall

Contenu

- Traumatisme et mémoire
 - Effet du stress sur la capacité de mémorisation
 - Effet du stress sur la récupération des souvenirs
- Contraintes lors des interrogatoires
 - Constats empiriques
 - Aspects juridiques
 - Contraintes évitables
 - Contraintes inévitables
- Discussion en workshop
- Conclusion

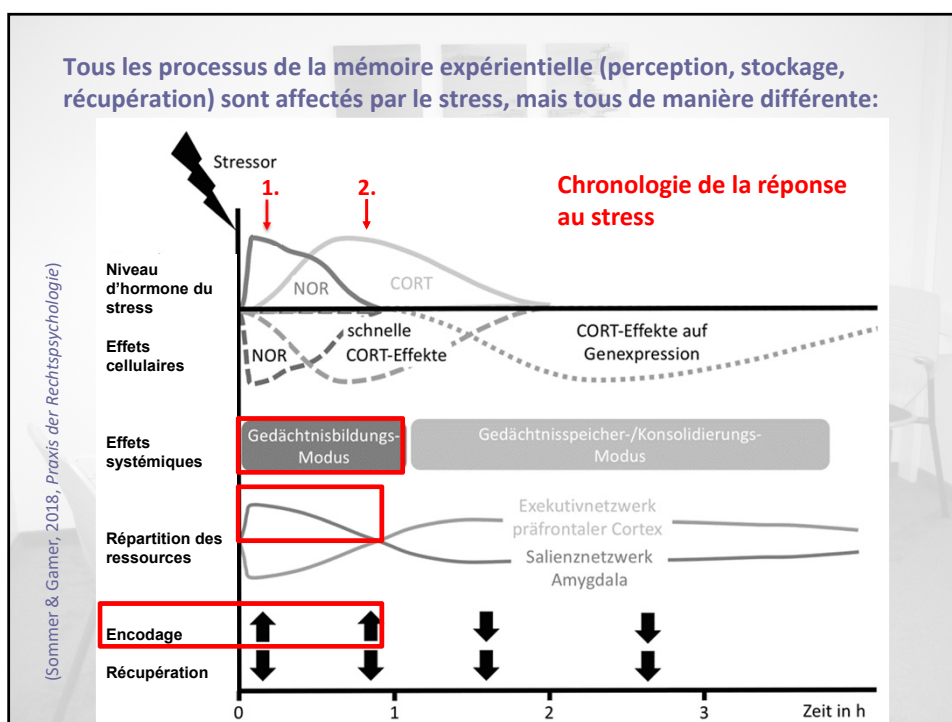
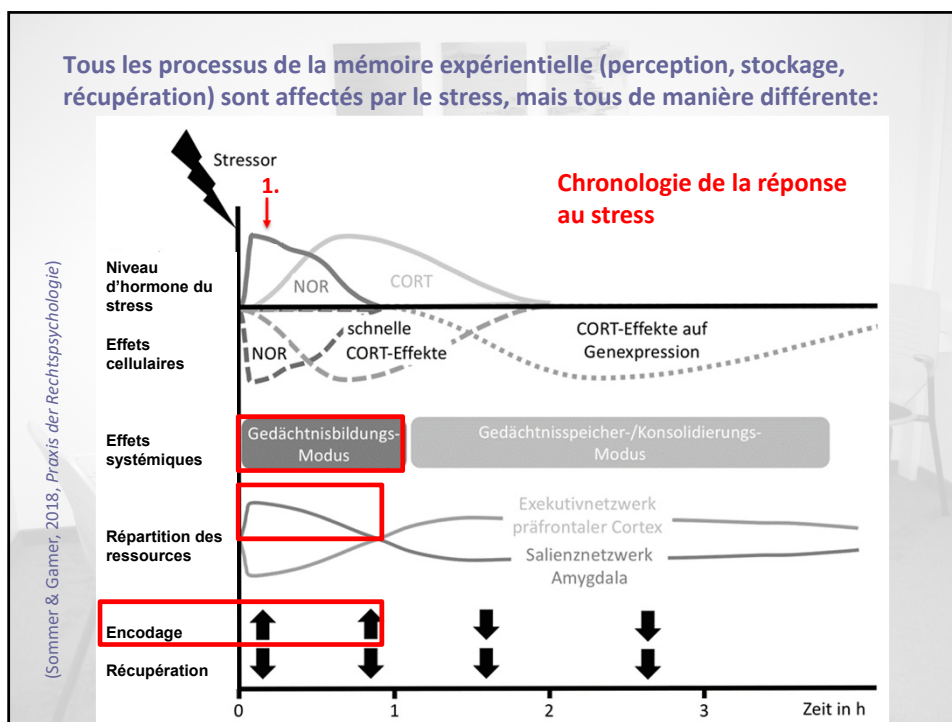


I Traumatisme et mémoire

- Question:

Les expériences traumatiques sont-elles accessibles à la mémoire et peuvent-elles être rapportées de manière fiable ?

Tous les processus de la mémoire expérientielle (perception, stockage, récupération) sont affectés par le stress, mais tous de manière différente:



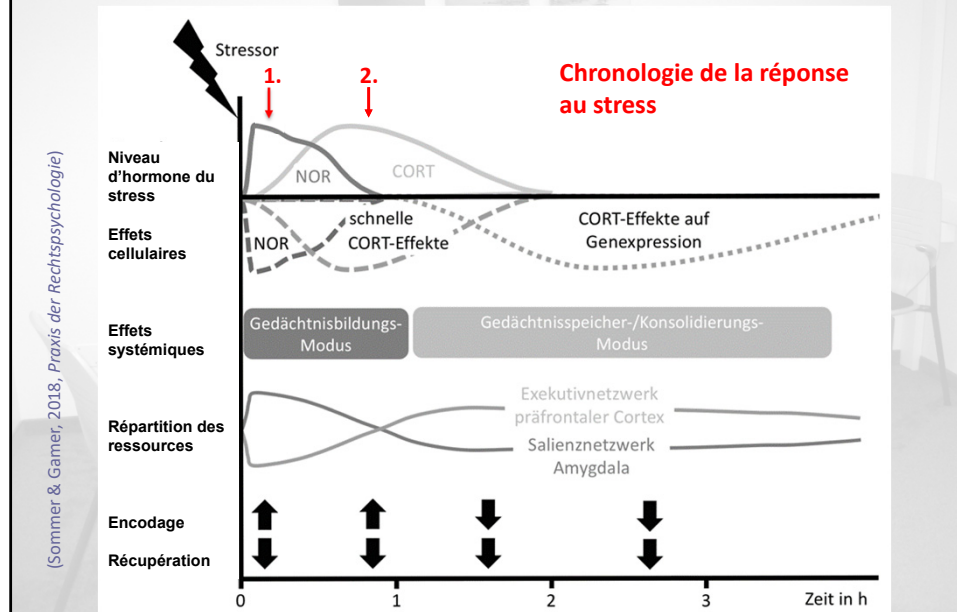
I Traumatisme et mémoire

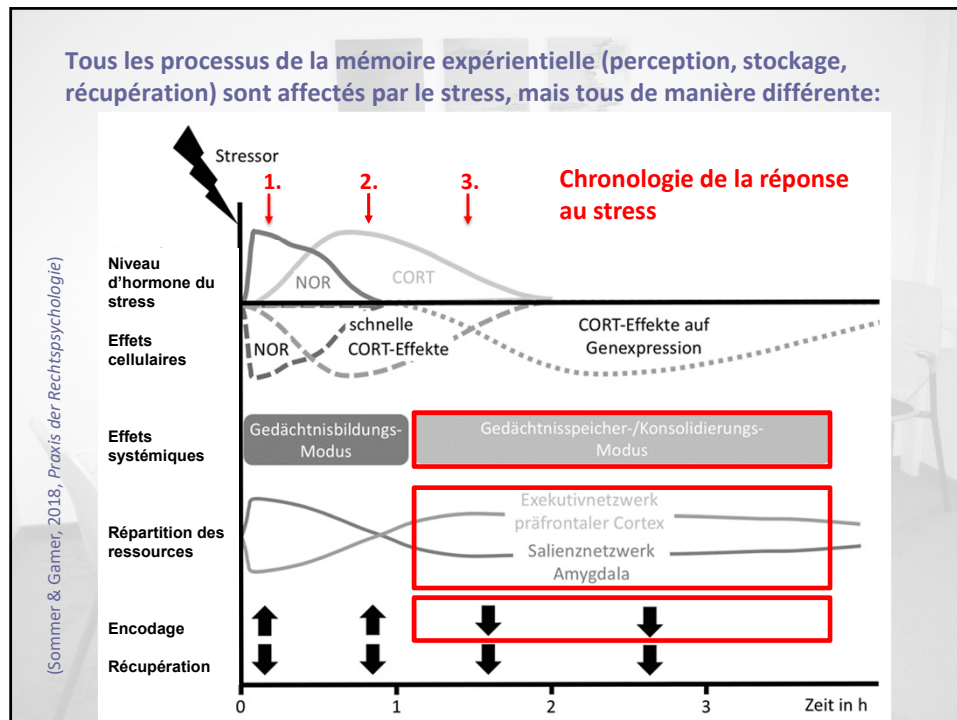
• Effet du stress sur la capacité de mémorisation: → Perception et stockage

- La noradrénaline, hormone du stress, augmente l'activité de l'hippocampe et facilite ainsi le stockage des informations pertinentes.
- Les informations émotionnelles qui sont centrales à la situation de menace sont perçues de manière plus détaillée et plus vive sous l'effet du stress et sont également mieux stockées, mais au détriment des informations périphériques.
- Les détails des événements qui surviennent **après** un stress aigu sont souvent moins bien mémorisés car le cerveau a alors tendance à s'éteindre afin de stocker à long terme la situation qui a déclenché le stress.

(Gamer, 2021, Keynote an der Rechtspsychologietagung der DGPs in Berlin;
Sommer & Gamer, 2018, *Praxis der Rechtspsychologie*)

Tous les processus de la mémoire expérientielle (perception, stockage, récupération) sont affectés par le stress, mais tous de manière différente:





I Traumatisme et mémoire

• Effet du stress sur la capacité de mémorisation: → Récupérabilité et fiabilité

- Les expériences traumatisantes sont stockées plus facilement et plus précisément et peuvent donc généralement être mémorisées mieux et plus en détail que les situations moins émotionnelles.
- Les résultats empiriques vont clairement à l'encontre de la thèse des déficits généraux de mémoire (fragmentation, instabilité) ; les viols en particulier sont généralement mémorisés avec une précision atroce. Même si les victimes ont souvent le sentiment que leurs souvenirs sont incomplets, elles peuvent généralement les rapporter très précisément.
- Pour les personnes avec SSPT, il n'y a pas non plus de preuve d'une déficience substantielle mais plutôt d'une qualité spéciale "ici et maintenant" MAIS : les stimuli qui déclenchent les souvenirs sont évités.

(Ehlers et al., 2012, in Beck & Sloan, *The Oxford handbook of traumatic stress disorders*, Oxford University Press; Geraerts, 2010, in Rosen & Frueh, *Clinician's guide to posttraumatic stress disorder*, John Wiley & Sons; McGaugh, 2015, *Annual Review of Psychology*; Rohmann, 2018, *Praxis der Rechtspsychologie*; Sommer & Gamer, 2018, *Praxis der Rechtspsychologie*; Volbert, 2011, *ForensPsychiatrPsycholKriminol*)

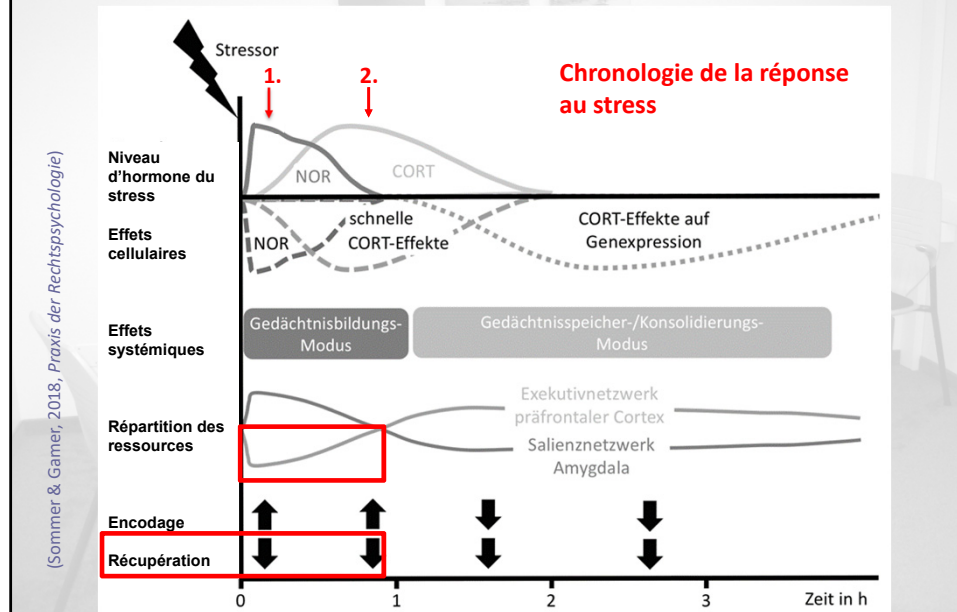
I Traumatisme et mémoire

• Effet du stress sur la récupération de la mémoire

- Le stress aigu rend la récupération de la mémoire plus difficile.
- L'activité accrue dans le réseau de saillance (= attention accrue) draine les ressources qui seraient nécessaires à la récupération de la mémoire.
- La récupération devient difficile et sujette aux erreurs

(Sommer & Gamer, 2018, *Praxis der Rechtspsychologie*; Wolf, 2017, *Current Opinion in Behavioral Sciences*)

Tous les processus de la mémoire expérientielle (perception, stockage, récupération) sont affectés par le stress, mais tous de manière différente:





I Traumatisme et mémoire

- Effet du stress sur la récupération de la mémoire
 - Le stress aigu rend la récupération de la mémoire plus difficile.
 - L'activité accrue dans le réseau de saillance (= attention accrue) draine les ressources qui seraient nécessaires à la récupération de la mémoire.
 - La récupération devient difficile et sujette aux erreurs
 - La mémoire est toujours un processus constructif
 - La récupération sous stress peut même détériorer de façon permanente la mémoire et la qualité du témoignage

(Sommer & Gamer, 2018, *Praxis der Rechtspsychologie*; Wolf, 2017, *Current Opinion in Behavioral Sciences*)

I Traumatisme et mémoire

- Conclusion provisoire :

Les événements traumatisants sont généralement bien mémorisés mais le stress lié à la situation d'entretien elle-même réduit la capacité de récupération.



II Contraintes lors des interrogatoires

- Questions:

Qu'est-ce que les victimes trouvent stressant dans les procédures pénales?

Comment faire face à ces contraintes?

II Contraintes lors des interrogatoires

- Constats empiriques
- Aspects juridiques
- Contraintes évitables
- Contraintes inévitables



II Contraintes lors des interrogatoires

- Constats empiriques:

Qu'est-ce que les victimes trouvent stressant dans les procédures pénales?

- Nécessité de témoigner
- Aspects organisationnels de la procédure
- Comportement des parties à la procédure
- Résultat de la procédure

(Volbert, 2012, in Barton & Kölbl, Ambivalenzen der Opferzuwendung des Strafrechts, Nomos)

II Contraintes lors des interrogatoires

- Nécessité de témoigner sur l'affaire

- L'intense activité mentale en lien avec l'affaire peut déclencher un stress aigu.
- Remise en question critique de ses propres déclarations lors de situations *parole contre parole*.

(Weigend, 2012, in Barton & Kölbl, Ambivalenzen der Opferzuwendung des Strafrechts, Nomos)

II Contraintes lors des interrogatoires

- Aspects organisationnels de la procédure
 - Conditions cadres (p.ex. témoignage en public, rencontre avec l'accusé-e)
 - Fréquence des interrogatoires
 - Incertitude quant au déroulement de la procédure (perte de contrôle)
 - Longue durée de la procédure

(Volbert, Skupin & Niehaus, 2019, Praxis der Rechtspsychologie)

II Contraintes lors des interrogatoires

- Comportement des parties à la procédure
 - Comportement inadéquat
 - Prise en compte insuffisante des particularités de la personne (manque d'expertise)
- Résultat de la procédure
 - Règlement judiciaire (non-lieu, acquittement, condamnation, importance de la peine)
 - Attitude de l'accusé-e (reconnaissance de culpabilité, remords, excuses vs déni ou silence)

(Krüger, Caviezel Schmitz & Niehaus, 2012, Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik (SZH); Niehaus, Volbert & Fegert, 2017, Entwicklungsgerechte Befragung von Kindern in Strafverfahren, Springer; Volbert in Barton & Kölbel, 2012)



II Contraintes lors des interrogatoires

- Aspects juridiques
 - Interrogatoire = moyen de preuve
 - Mesures de protection
 - Confrontation

II Contraintes lors des interrogatoires

- Interrogatoire = moyen de preuve
 - Fonction de l'interrogatoire
 - Etablir les faits / former l'acte d'accusation
 - Investiguer d'autres pistes
 - Règles lors de la collecte de preuves
 - Méthodes de collecte interdites
 - Assembler des preuves lege artis
 - Appréciation des preuves et formation de la conviction



II Contraintes lors des interrogatoires

- Mesures de protection, art. 149ss CPP
 - Systématique
 - Protection des personnes liées à la procédure particulièrement vulnérables
 - Examen d'office (et sur préavis)
 - Combinable
 - Mesures de protection pendant l'interrogatoire
 - Accomp. par une personne de confiance, art. 152 II CPP
 - Eviter la rencontre avec l'accusé-e
 - Refus de témoigner sur sa vie intime, art. 169 IV CPP
 - Audition par une personne de même sexe, art. 153 I CPP

II Contraintes lors des interrogatoires

- Confrontation
 - Droit à la confrontation vs. protection des victimes
 - Droit à la confrontation (art. 6 CEDH)
 - Demande minimale
 - Compensation
 - Droit de participation (et de question) des parties
 - Restriction avec base légale
 - Mesures de protection
 - Protection contre la rencontre avec l'accusé-e
 - Arrangement
 - Distinguer victimes adultes et mineures



II Contraintes lors des interrogatoires

- Contraintes inévitables
 - Confrontation avec l'affaire en tant que telle
 - Description détaillée des faits
 - Confrontation avec les contradictions
 - Confrontation avec l'accusé·e (atténuée par des mesures de protection)
 - Interrogatoires doubles, multiples, confrontation
 - Comment y faire face?

II Contraintes lors des interrogatoires

- Contraintes évitables
 - Manque d'information (transparence)
 - Traitement négligent de la situation (extrême) de la victime et de ses besoins
 - Cadre d'entretien inadapté (lieu, durée etc.)
 - Répétition de déclarations déjà faites
 - Répétition inutile du contenu
 - Documentation
 - Exceptions : contrôle de cohérence, droit de confrontation



II Contraintes lors des interrogatoires

- Conclusion provisoire:
 - *L'objectif doit être de mener des interrogatoires aussi peu contraignants que possible grâce à une procédure appropriée.*
 - *Il existe cependant des contraintes inévitables.*

III Workshop

- Questions:
 - Comment pouvez-vous intégrer les constats que vous avez entendus dans votre propre pratique ?
 - Comment pensez-vous qu'il serait possible de soulager les victimes des contraintes inévitables ?
- Discussion en plénum



Conclusion – Message à emporter

- Les événements traumatiques sont généralement ancrés dans la mémoire de manière permanente et précise.
- MAIS : un interrogatoire stressant
 - perturbe la récupération des souvenirs,
 - affaiblit la capacité à témoigner,
 - Entrave par conséquent l'accusation et
 - Indirectement, induit un stress supplémentaire pour la victime.

Conclusion – Message à emporter

- Qu'est-ce qui est nécessaire ?
 - Distinguer les contraintes évitables et inévitables,
 - S'attaquer aux contraintes évitables pour éviter des charges inutiles:
 - Interrogatoires aussi peu stressants que possible
 - Exige beaucoup de connaissances spécialisées → enquêteurs·trices soigneusement formé·e·s

